

1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
**NT
D'EPINAL**

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-10)

✓ **DEL.01 / 2024 – BUDGETS 2024 - RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE (ROB)**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2313.1 qui prévoit la communication d'un rapport d'orientation budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Étant précisé que ce rapport, cette note brève et synthétique des Budgets 2024, n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** :

ARRETE les éléments constitutifs du rapport d'orientation budgétaire (ROB) tel que présenté et joint à la présente délibération.

CONFIRME que l'ensemble des éléments était contenu dans la présentation lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en date du 4 mars 2024,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:47 +0200
Ref:6384509-9552764-1-D
Signature numérique
le Président

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

PREAMBULE :

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des orientations budgétaires de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (CCBHV) intervient dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A ce titre, l'article 107 de la loi Notre du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire puisqu'il doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

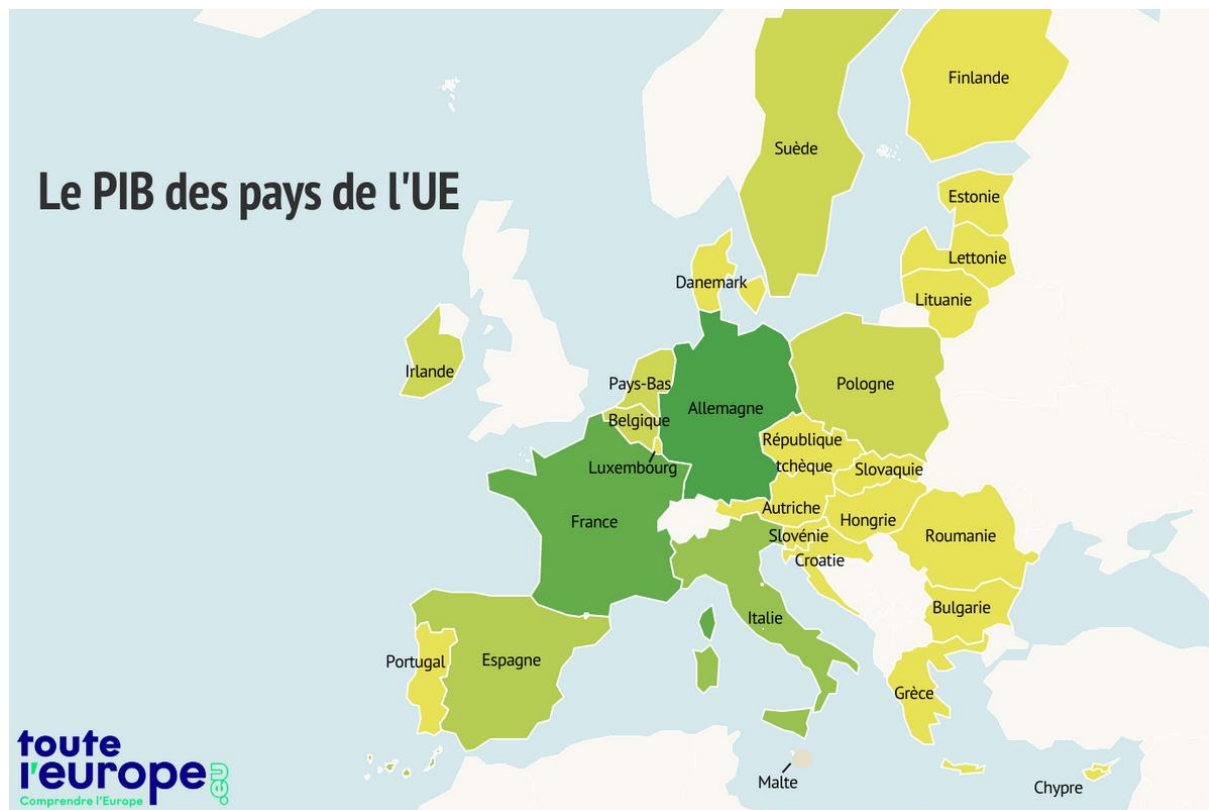
Le Président de la communauté de communes doit désormais présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, ainsi que sur la structure de la dette).

Table des matières

I. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT GENERAL	3
A. LE CONTEXTE NATIONAL :	3
B. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022	4
a) Suppression de la CVAE	4
b) Budgets et dettes vertes :	5
II. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES.....	6
A. LES COMPTES ADMINISTRATIFS.....	6
a) Dépenses :	6
b) RECETTES :	11
B) ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2024	16

I. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT GENERAL

A. LE CONTEXTE NATIONAL :



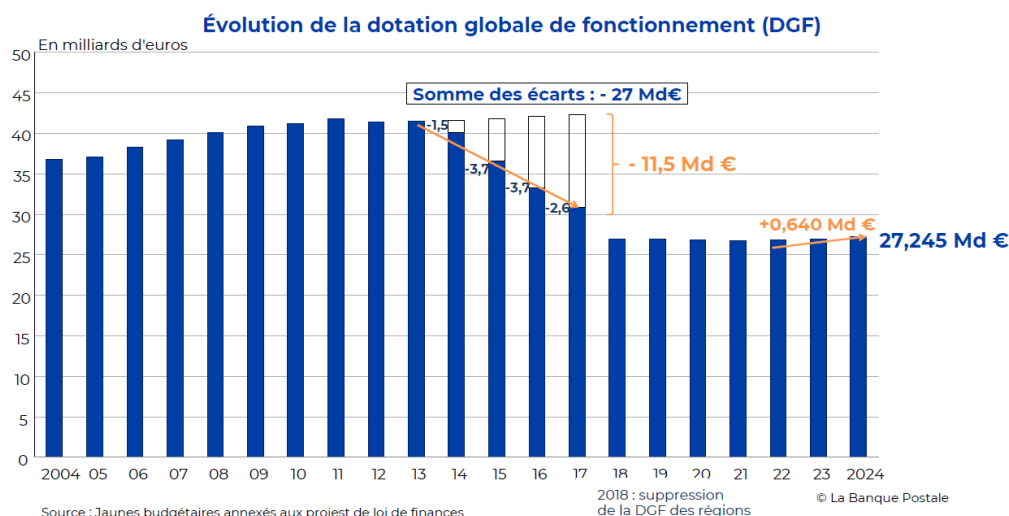
Selon une première estimation du taux de croissance annuel pour 2023, **le PIB a augmenté en un an de 0,5 % dans la zone euro et l'UE**. L'économie allemande est de loin la plus importante de l'Union, avec un PIB de **3 877 milliards** d'euros, suivie par celle de la France avec **2 639 milliards** d'euros.



Le PIB (Produit intérieur brut) est un indicateur économique qui mesure la valeur de tous les biens et services produits dans un pays au cours d'une année. Il inclut les biens et services finaux, c'est-à-dire ceux qui sont destinés à l'utilisation finale et non à la production de biens ou de services ultérieurs. **Le PIB permet de mesurer la richesse d'un pays et de comparer sa croissance économique avec celle d'autres pays.**

B. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Art. 130 : Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement



a) Suppression de la CVAE

Art. 79 : Aménagement de la suppression de la CVAE

Suppression de la CVAE

❑ Suppression en quatre ans pour les entreprises

- Diminution progressive des taux et seuils applicables à la CVAE versée dès 2023
- Adaptation corrélative de la réduction du plafond de contribution économique territoriale
- Produit affecté au budget de l'État en 2023
- Suppression de la CVAE en 2027

❑ Suppression depuis 2023 pour les départements, EPCI et communes bénéficiaires (cf. [article 55 de la loi de finances pour 2023 n° 2022-1726 du 30 décembre 2022](#))

- Compensation aux collectivités du bloc communal et aux départements, assurée par une fraction de TVA
- Institution d'une garantie de recette de la fraction de TVA départementale instituée en compensation, au niveau socle perçu en 2023
- Évolution annuelle de la compensation par référence à celle du produit prévisionnel national de TVA inscrit au PLF

— Régularisation *a posteriori* sur la base du produit réel encaissé l'année précédente

→ **article 136 : le douzième versé à compter du mois de janvier 2026 est calculé sur la base du produit net de la TVA encaissé lors du mois précédent. Ce montant donne lieu à régularisation sur le douzième versé au titre du mois suivant.**

b) Budgets et dettes vertes :

Art. 191 et 192 : budgets verts et dette verte

« Budgets verts »

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'une **annexe « Impact du budget pour la transition écologique »**
- Présentation des **dépenses d'investissement** contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France

« Dette verte »

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57 et qui le décident, d'une annexe « **État des engagements financiers concourant à la transition écologique** »
- Évolution du montant de la dette consacré à la couverture des dépenses d'investissement **contribuant positivement** à tout ou partie des objectifs environnementaux fixés par le droit européen
- Indication de la part cumulée de cette « **dette verte** » dans la dette totale

→ Précisions réglementaires à venir



II. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

A. LES COMPTES ADMINISTRATIFS

a) Dépenses :

Masse salariale 012	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	417 706,05 €	465 583,84 €	346 665,78€	643 515,72€	631 640,89€
Rembt assurance	65 852,85 €	91 267,97 €	14 819,66€	68 905,25€	33 60,06€
Budget déchets	792 211,65 €	773 945,26 €	816 189,89€	830 126,64€	781 322,82€
Rembt assurance	74 218,78 €	56 730,00 €	80 549,21€	132 439,57€	108 962,03€
Budget ZEC	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	8 112,72€
Budget piscines	211 314,20€	159 774,21 €	264 748,35€	366 885,27€	316 939,62€
Rembt assurance	25 485,97 €	38 397,82 €	34 812,91€	56 552,60€	4 644,72€
Total Masse salariale	1 421 231,90 €	1 399 303,31 €	1 427 604,02€	1 840 527,63€	1 738 016,05€
Déduction assurances et mutualisation	165 557,60 €	186 395,79 €	130 181,78€	257 897,42€	146 666,81€
	1 255 674,30€	1 212 907,52€	1 297 422,24€	1 582 630,21€	1 591 349,24€

Charges de gestion courante 65	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général :	554 039,89 €	502 082,06 €	802 270,66€	1 123 546,75€	1 305 474,24€
Dont subvention budget piscines	287 626,00 €	215 335,00 €	458 949,05€	610 000€	780 000€
Budget déchet	14 565,76 €	7 960,89 €	10 750,61€	10 348,83€	16 291,53€
Budget ZEC	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Budget piscines	6 460,38 €	6 004,98 €	7 924,44€	8 050,26€	8 268,40€
Total	575 066,03 €	516 047,93 €	818 945,71€	1 141 945,84€	1 330 034,17€

Charges Financières 66	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	11 059,67 €	1615,40 €	9 823,32€	8 971,30€	13 391,54€
Budget déchets	11 268,69 €	11 489,30 €	10 303,95€	7 781,61€	7 936,81€
Budget ZEC	8 748,90 €	8 106,69 €	7 454,77€	6 792,95€	4 654,36€
Budget piscines	7 775,94 €	27 147,52 €	27 533,05€	25 090,26€	41 043,11€
Total	38 853,20 €	48358,91 €	55 115,09€	48 636,12€	67 025,82€

Charges exceptionnelles 67	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	850,00 €	4 628,00 €	900,00€	115,93€	3 798,85€
Budget déchets	3 236,38 €	9 111,76 €	2 865,63€	10 243,70€	16 020,58€
Budget ZEC	0,00 €	65 948,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
Budget piscines	0,00 €	0,00 €	980,25€	0,00€	455€
Total	4 086,38 €	79 687,76 €	4 745,88€	10 359,63€	20 274,43€

Montant des dépenses réelles	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	1 310 758,43 €	1 279 178,62 €	1 906 199,55€	2 108 023,05€	2 344 154,02€
Budget déchets	1 767 396,81 €	1 732 293,24 €	2 024 222,80€	1 983 508,97€	1 956 828,07€
Budget ZEC	27 543,90 €	93 041,09 €	56 151,77€	78 818,04€	57 181,06€
Budget piscines	311 266,23 €	225 314,75 €	464 559,14€	728 967,34€	751 745,51€
Total	3 416 965,37 €	3 329 827,70 €	4 451 133,26€	4 899 317,40€	5 109 908,66€

b) RECETTES :

Tableau sur les Produits de services, domaines et ventes

Recettes 70	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	181 777,68 €	181 738,01 €	160 230,51€	162 185,32€	168 716,94€
Budget déchets	1 375 119,49 €	1 336 118,65 €	1 301 639,63€	1 267 843,35€	1 624 618,47€
Budget ZEC	11 801,00 €	12 996,00 €	9 039,00€	9 146,00€	9 578,00€
Budget piscines	305 972,28 €	221 141,99 €	5 029,15€	102 018,35€	81 902,40 €
Total	1 874 670,45 €	1 750 994,65 €	1 475 938,29€	1 541 193,02€	1 884 815,81€

Tableau sur les Impôts et Taxes

Recettes 73	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	1 208 541,33 €	1 233 793,75 €	1 269 401,02€	1 234 937,73€	1 819 951,13€
Budget déchets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZEC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget piscines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	1 208 541,33 €	1 233 793,75 €	1 269 401,02€	1 234 937,73€	1 819 951,13€

Tableau sur Dotations et participations

Recettes 74	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	271 027,51 €	290 076,30 €	328 024,84€	468 498,14€	644 985,48€
Budget déchets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZEC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget piscines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	271 027,51 €	290 076,30€	328 024,84€	468 498,14 €	644 985,48€

Tableau sur Autres produits de gestion courante

Recettes 75	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	12 988,86 €	2 819,03 €	50 585,56€	4 698,87€	400,82 €
Budget déchets	448 246,46 €	507 736,85 €	481 464,11€	522 167,36€	626 470,82 €
Budget ZEC	94 500,00 €	85 358,00 €	103 912,05€	108 525,25€	102 067,75 €
Budget piscines	0,00 €	0,00 €	458 949,05€	610 000.00 €	780 000,00 €
Total	555 734,72 €	595 913,88 €	1 094 910,77€	1 245 391,48€	1 508 939,39 €

Tableau sur Montant des recettes Réelles

Recettes	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	1 699 548,43 €	1 726 557,33 €	2 586 116,20€	1 967 291,14€	2 667 164,50€
Budget déchets	1 910 266,60 €	1 902 677,37€	2 196 079,00€	1 830 473,60€	2 360 135,10€
Budget ZEC	106 301,00 €	98 354,00 €	112 951,05€	117 671,25€	111 645,75€
Budget piscines	331 202,35 €	276 806,18 €	507 428,09€	774 842,17€	870 223,04€
Total	4 047 318,38 €	4 003 674,88 €	5 402 574,34€	4 690 278,16€	6 009 168,39€

Résultats fonctionnements

	Report 2022	Résultat 2023	Solde à reporter au 31/12/2023
Budget général	560 464,38€	76 640,05€	637 104,43€
Budget déchets	-158768,37€	207 478,43	48 710,06€
Budget ZEC	0€	54 464,69	54 464,69€
Budget piscines	41645,20€	69883,15	0€
Total	443 341,21€	408 466,32	740 279,18€

Le résultat de l'année 2023 est positif grâce au 292 000€ de prime inflation.

B) ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2024

L'état de la dette au 01/01/2024

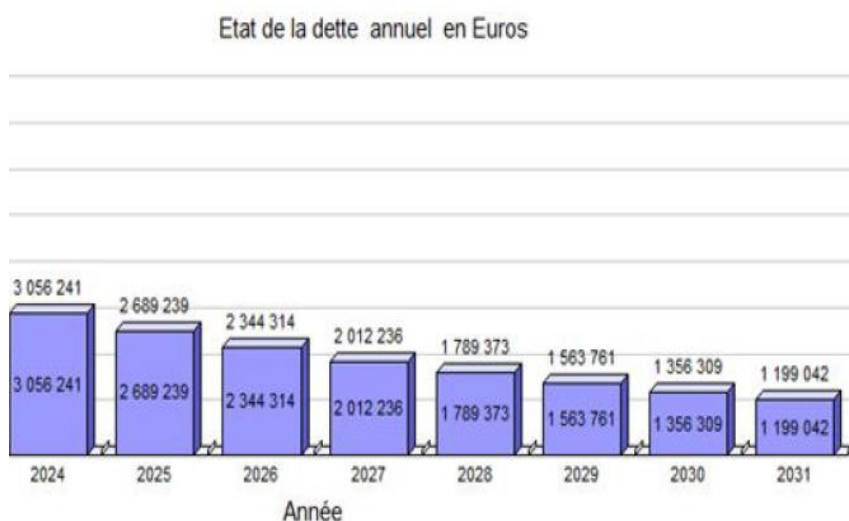


Tableau évolution sur les investissements/les emprunts

Année	Montant des investissements
2019	1 457 253,78 €
2020	2 600 033,09 €
2021	2 022 432,25 €
2022	746 846,91 €
2023	643 345.82 €

Emprunt pour chaque budget	Montant du capital remboursé sur 2023
Principal	38 151.39€
Déchets	153 755,30€
ZEC	34 217,78€
Piscines	1 456 919,27€
Total investissements	1 681 043,74€

Siège administratif : 8, rue de la Favée – 88160 FRESSE SUR MOSELLE

Tél. 03.29.62.05.02

Courriel : ccbhv@cc-ballonsdeshautesvosges.fr

Site web: <http://www.cc-ballonsdeshautesvosges.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.3)

- ✓ **DEL.N°2/2024 COMPTE DE GESTION 2023, BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** :

DECLARE, que le compte de gestion budget annexe ZAE dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part,

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2023 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:10:11 +0200
Ref:6384504-9552759-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.3)

- ✓ **DEL.N°3/2024 COMPTE DE GESTION 2023, BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'**unanimité** :

DECLARE, que le compte de gestion budget annexe ZEC dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2023 du budget annexe ZEC de la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:54 +0200
Ref:6384505-9552760-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.3)

- ✓ **DEL.N°4/2024 COMPTE DE GESTION 2023, BUDGET ANNEXE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECLARE, que le compte de gestion budget annexe Piscines dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2023 du budget annexe Piscines de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:34 +0200
Ref:6384506-9552761-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.3)

- ✓ **DEL.N°5/2024 COMPTE DE GESTION 2023, BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'**unanimité** :

DECLARE, que le compte de gestion budget annexe service déchets dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2023 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:30 +0200
Ref:6384507-9552762-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.3)

- ✓ **DEL.N°6/2024 COMPTE DE GESTION 2023, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'**unanimité** :

DECLARE, que le compte de gestion budget Principal dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2023 du budget Principal de la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:44 +0200
Ref:6384508-9552763-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de Mme Isabelle CANONACO.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.3)

- ✓ **DEL. N°7/2024– APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF
2023 BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2023 du budget annexe «ZAE » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, a soumis au vote la présidence de séance puis s'est retiré au moment du débat final et du vote. La présidence de séance est assurée par Madame Isabelle CANONACO, 1^{er} Vice-Présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ; Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote :

ADOpte le compte administratif 2023 du Budget Annexe « ZAE » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges,

ARRETE les résultats du budget annexe déchets de l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	0.00 €
Recettes de fonctionnement	0.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022	+ 1 316.76 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 1 316.76 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0.00 €
Déficit d'investissement reporté 2022	- 99 721.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 99 721.00 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-présidente,



Isabelle CANONACO

Isabelle CANONACO
2024.04.19 21:36:53 +0200
Ref:6384499-9552750-1-D
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
la 1er Vice-Présidente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de Mme Isabelle CANONACO.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.3)

- ✓ **DEL. N°8/2024– APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023
« BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2023 du budget annexe « ZEC » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ; Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote :

ADOpte le compte administratif 2023 du Budget Annexe « ZEC » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges,

ARRETE les résultats du budget annexe ZEC de l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	57 181.06 €
Recettes de fonctionnement	111 645.75 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 54 464.69 €
Excédent de fonctionnement 2022	+ 42 507.47 €
Virement à la section d'investissement	- 34 708.57 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 62 263.59 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	- 193 316.53 €
Recettes d'investissement	+ 244 708.57€
Déficit d'investissement reporté 2021	- 34 708.57 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 16 683.47 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

Isabelle CANONACO
2024.04.19 21:37:03 +0200
Ref:6384500-9552752-1-D
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
la 1er Vice-Présidente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de Mme Isabelle CANONACO.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.3)

- ✓ **DEL. N°9/2024– APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF
2023 BUDGET ANNEXE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2023 du budget annexe «PISCINES» de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1^{er} vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote :

ADOpte le compte administratif 2023 du Budget Annexe « PISCINES » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges,

ARRETE les résultats du budget annexe PISCINES de l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	- 800 339.89 €
Recettes de fonctionnement	+ 870 223.04 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 69 883.15 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022	+ 41 645.20 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 111 528.35 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	- 1 517 441.83 €
Recettes d'investissement	+ 753 627.89 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 763 813.94 €
Excédent d'investissement reporté 2022	+ 407 354.24 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	-356 459.70 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-présidente,

Isabelle CANONACO


Isabelle CANONACO

Isabelle CANONACO
2024.04.19 21:37:17 +0200
Ref:6384501-9552754-1-D
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
la 1er Vice-Présidente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de Mme Isabelle CANONACO.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.3)

- ✓ **DEL. N°10/2024– APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF
2023 BUDGET ANNEXE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2023 du budget annexe «DECHETS » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1^{er} vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ; Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote :

ADOpte le compte administratif 2023 du Budget Annexe « DECHETS » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges,

ARRETE les résultats du budget annexe DECHETS de l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses d'exploitation	- 2 107 593.61 €
Recettes d'exploitation	+ 2 360 064.12 €
Excédent d'exploitation reporté 2022	- 158 768.37 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 99 702.14 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	- 270 559.83 €
Recettes d'investissement	+ 163 757.98 €
Excédent d'investissement reporté 2021	+ 422 825.84 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 316 023.99 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

Isabelle CANONACO
2024.04.19 21:37:09 +0200
Ref:6384502-9552756-1-D
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
la 1er Vice-Présidente

Page 2 | 2

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de Mme Isabelle CANONACO.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.3)

- ✓ **DEL. N°11/2024– APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF
2023 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2023 du budget annexe «PRINCIPAL » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1^{er} vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ; Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote :

ADOpte le compte administratif 2023 du Budget principal de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges,

ARRETE les résultats du budget PRINCIPAL de l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	- 2 455 397.65 €
Recettes de fonctionnement	+ 2 667 164.50 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022	+ 560 464.38 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 772 231.23 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	- 787 683.05 €
Recettes d'investissement	+ 448 308.34 €
Excédent d'investissement reporté 2022	+ 768 744.87 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 429 370.16 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO
2024.04.19 21:37:13 +0200
Ref:6384503-9552758-1-D
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
la 1er Vice-Présidente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.2)

- ✓ **DEL. N°12/2024– AFFECTATION DE RESULTAT, BUDGET ANNEXE
SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ; Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2023 et sur les restes à réaliser 2023 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe PISCINES 2024 comme suit :

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section d'investissement	356 459.70 €
--	---------------------

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de	9 779.98 €
En recettes pour un montant de	171 393.06 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :
194 846.62 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	111 528.35 €
Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	0.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:51 +0200
Ref:6384510-9552765-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7.1.1.1)

- ✓ **DEL. N°13/2024– BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE BUDGET
ANNEXE SERVICE DECHETS**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2024, Budget annexe Service Déchets comme suit :

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissements</u>
Dépenses	2 496 202.14 €	
Recettes	2 496 202.14 €	
Dépenses		1 046 275.90 €
Recettes		1 046 275.90 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:37 +0200
Ref:6384512-9552767-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.1)

- ✓ **DEL. N°14/2024– BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE BUDGET
ANNEXE PISCINES**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

ADOpte le budget primitif 2024, Budget annexe PISCINES comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissements</u>
Dépenses	1 451 394.35 €	
Recettes	1 451 394.35 €	
Dépenses		1 272 265.68 €
Recettes		1 272 265.68 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:10:01 +0200
Ref:6384513-9552768-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.1)

- ✓ **DEL. N°15/2024– BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE BUDGET
ANNEXE ZAE**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2024, Budget annexe ZAE comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissements</u>
Dépenses	101 037.76 €	
Recettes	101 037.76 €	
Dépenses		99 721.00 €
Recettes		99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.05.02 07:50:12 +0200
Ref:6430706-9621320-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.1)

- ✓ **DEL. N°16/2024– BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE BUDGET
ANNEXE ZEC**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2024, Budget annexe ZEC comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissements</u>
Dépenses	273 979.79 €	
Recettes	273 979.79 €	
Dépenses		52 000 €
Recettes		52 000 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:10:04 +0200
Ref:6384515-9552770-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.1)

- ✓ **DEL. N°17/2024– BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE BUDGET PRINCIPAL**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2024, Budget PRINCIPAL comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissements</u>
Dépenses	3 180 990.23 €	
Recettes	3 180 990.23 €	
Dépenses		1 743 966.80 €
Recettes		1 743 966.80 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:26 +0200
Ref:6384516-9552771-1-D
Signature numérique
le Président

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.2.2)

- ✓ **DEL. N°18/2024 BUDGET 2024 OFFICE DE TOURISME
COMMUNAUTAIRE DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Vu le vote du budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme Communautaire des Ballons des Hautes Vosges en date du 11 avril 2024 ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la présentation détaillée réalisée par Monsieur le Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** :

ENTERINE le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme Communautaires des Ballons des Hautes Vosges tel qu'approuvé par le comité de direction, le 11 avril 2024,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:41 +0200
Ref:6384517-9552772-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée
Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE
Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES (7.10)

✓ **DEL.19/ 2024 – TRAVAUX DU COMPLEXE PISCINES ET ESPACE BIEN-ETRE – FIXATION DUREE D'AMORTISSEMENTS**

Les travaux du complexe piscines et espace bien-être sont terminés, il convient désormais de les amortir.

Pour tenir compte de la complexité des travaux menés, il est proposé de fixer une durée d'amortissement pour l'ensemble des subventions à 15 ans.

Pour informations, ces subventions correspondent :

- Aux lots ayant réalisé le bâtiment en lui-même,
- Toutes les installations techniques,
- Aux lots et acquisitions correspondant aux matériels techniques nécessaires pour assurer la pratique de la natation et les activités, ainsi que l'entretien général courant du complexe

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la période d'amortissement de l'ensemble des subventions pour les travaux de la piscine, à une durée de 15 ans,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe piscine de 2024, ainsi qu'au budget suivant jusqu'à épuisement du terme,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:23 +0200
Ref:6384518-9552773-1-D
Signature numérique
le Président

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.2.1.1)

✓ **DEL. N°20/2024 DETERMINATION TAUX FISCALITE 2024**

Vu le code général des Impôts ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les bases d'imposition 2024 communiquées dans la loi de finances 2024 ;

Vu l'État 1259 et les bases notifiées ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter les taux suivants.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'**unanimité** ;

FIXE les taux des taxes locales 2024 comme suit :

	Taux (%) 2023
Taxe Habitation résidence secondaire	5.92
Taxe Foncière (bâti)	5.00
Taxe Foncière (non bâti)	10.60
Cotis, Foncière entreprises	5.44
Fiscalité prof. de Zone (FPZ)	25,04

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

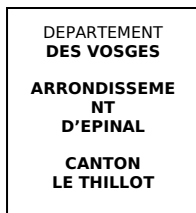
Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:20 +0200
Ref:6384519-9552774-1-D
Signature numérique
le Président

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte c. Locaux industriels d. Exonérations de longue durée		Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil communautaire b. Par la loi Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil communautaire b. Par la loi (terres agricoles) c. Par la loi (autres)		a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Transformateurs électriques f. Stations radioélectriques g. Installations gazifières et autres	
Taxe foncière non bâtie Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte		Cotisation foncière des entreprises : a. Par le conseil communautaire b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES a. TVA prév. (compensation TH) b. TVA prév. (comp. CVAE) c. DTCE (Métropole de Lyon)	
Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations		3. BASES DE TAXE D'HABITATION a. Résidences secondaires et assimilées b. Logements vacants soumis à la THLV c. Bases dégrévées hors locaux vacants d. Bases dégrévées locaux vacants		6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH a. 75% moyenne nationale b. Taux maximum	
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES					
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS					
Taux maximum : a. De droit commun b. Dérogatoire c. Avec rattrapage d. Avec capitalisation e. Avec majoration spéciale Taux moyens pondérés : a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie b. En cas de changement de périmètre		CFE unique ou de zone CFE éolienne		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national b. Taux plafond de 2024	
a. 23,80 b. 23,80 c. d. 23,80 e. 25,14 a. 16,38 b. >>>		>>> >>> >>> >>> >>> >>> >>>		26,75 53,50	
7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
Taux moyens des taxes foncières de 2023 : a. au niveau national b. au niveau de l'EPCI Taux maximum de la majoration spéciale		CFE unique/de zone CFE éolienne		37,02 38,88 >>> 1,34	
8. DIMINUTION SANS LIEN					
Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... : a. ...la diminution sans lien a été appliquée b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					
Taux moyens de référence au niveau national : a. Taxe foncière bâtie b. Taxe foncière non bâtie					
a. 1,036328 b. 1,037617		>>> >>>		39,42 50,82	

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.2.2.4)

✓ **DEL. 21/2024 TAXE GEMAPI 2024 – FIXATION DU PRODUIT ATTENDU**

Vu l'arrêté préfectoral n°228/2017, en date du 23 février 2017, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code Général des Impôts, article 1530 bis

Vu la délibération du 28 septembre 2020, instituant la taxe pour la GEMAPI

Afin de pouvoir procéder à la collecte de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ; l'organe délibérant vote également le produit de la taxe par une délibération prise chaque année :

- Le produit de cette taxe doit être arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.
- D'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges assure le suivi au sein de son budget général.

Afin de lever le produit de cette taxe, la délibération d'institution de la taxe doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, c'est-à-dire :

- Avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.
- La délibération fixant le produit de la taxe doit être prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A, c'est-à-dire avant le 15 avril d'une année pour être applicable cette même année ; ici, 2024.

Le montant de cette taxe sera levé par montant additionnel sur La Taxe Foncière, la Taxe foncière sur les propriétés non bâties et la Contribution Foncière des Entreprises.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** :

FIXE le montant du produit de la taxe GEMAPI, pour l'exercice 2024, dans le respect des présentes dispositions et obligations pour un montant de 95 764 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:10:14 +0200
Ref:6384520-9552775-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 15 avril 2024

Date convocation :
09/04/2024

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Virginie BERARD, absente, excusée

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL

Nathalie MONTEMONT, excusée, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Gérard MOLARD

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.2.2.4)

- ✓ **DEL. 22 / 2024 MODIFICATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE
INCITATIVE – SERVICE DECHETS**

Vu le règlement de collecte du service déchets de la communauté de communes adopté le 04 décembre 2012, modifié le 05 novembre 2013 et le 24 juin 2014 ;

Considérant les remarques formulées par les usagers du service depuis la mise en place effective de la facturation, soit le 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la délibération n°27 / 2015 du 14 avril 2015 modifiant la grille tarifaire ;

Vu les délibérations 07/2016 et 22/2017 portant modification tarifaire ;

Vu la délibération 15/2023 du 13 avril 2023 portant modification tarifaire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

FIXE les tarifs de la Redevance des Ordures Ménagères, comme suit :

Tarifs Parts Fixes	
<i>Ménages</i>	
1 - 2 personnes	120.66 €
3 - 4 personnes	180.98 €
5 personnes et +	241.31 €
Données manquantes	241.31 €
Résidences secondaires	180.98 €
Communes	5 € par habitant
Gites ≤ 5 personnes	60.33 €
Gites 6 à 19 personnes	120.66 €
Gites ≥ 20 personnes	270.30 €
Campings	7.18 € par emplacement
Centre vacances	4.23 € par lit
Chambres d'hôtes	14.37 € par chambre
<i>Entreprises et assimilés</i>	
<i>Tarif selon le volume de bac(s)</i>	
Contenants de 121 à 799 litres	372.80 €
Contenants de 60 à 120 litres	175.72 €
Contenants de 60 litres	120.66 €
Sacs ou rien	120.66 €
- Cas particuliers n°1 : activités à domicile, ambulantes, majoritairement hors canton ou disposant de filières spécifiques. - Coiffure à domicile, couture, bureau d'études, réparateur d'horloge, infirmier à domicile, taxi, bûcheron, formateur,	32.84 €

• <u>Cas particuliers n°2</u> : activités à domicile, ambulantes, majoritairement hors canton ou disposant de filières spécifiques. - Commerces alimentaires ambulants, agriculteurs	60.33 €
Tarifs parts variables	
Prix au litre Ordures Ménagères Résiduelles	0,04 €
Prix Biodéchets à la levée	0,03 €
Bac de 120 litres	10.71 €
Bac de 180 litres	13.77 €
Bac de 240 litres	15.30 €
Bac de 400 litres	18.36 €

Tarifs des levées des ordures ménagères résiduelles	
Bac 60 Litres	2.60 €
Bac 120 litres	5.20 €
Bac 180 litres	7.80 €
Bac 240 litres	10.40 €
Bac 360 litres	15.61 €

Sac orange par 10 unités	
30 Litres	12.97 €
50 Litres	21.60 €
20 Litres	8.64 €

Puce à coller sur sac / passage avec carte RFID dans conteneur semi-enterré	
30 Litres	1.30 €

PRECISE que ces tarifs sont applicables à compter du 1 mai 2024 et jusqu'à décision contraire ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.04.21 23:09:57 +0200
Ref:6384521-9552776-1-D
Signature numérique
le Président